



Avril 2008

HABITAT

## L'info d'Agénie

du mois de  
Janvier 2008

s'est penché sur les  
*aides et subventions  
accordées lors de  
travaux sur l'habitation.*

Aujourd'hui, la DGEMP  
(Direction Générale de  
l'Energie et des Matières  
Premières) a réalisé un  
dossier reprenant la liste  
des différents crédits  
d'impôts existants pour  
l'achat de divers  
équipements.

**Vous pouvez télécharger  
ce document sur le site**

**[www.industrie.gouv.fr](http://www.industrie.gouv.fr)  
/Energie,**

**Rubrique:  
Crédits d'impôts  
énergie.**

*Si vous avez des questions  
concernant les différents  
thèmes abordés  
ou des demandes  
particulières, n'hésitez à  
nous en faire part, nous  
sommes à votre écoute.*

## **LES SYSTÈMES DE RÉCUPÉRATION DES EAUX DE PLUIES**

*L'eau devient une denrée rare : en effet, la consommation des ménages en eau a augmenté de manière forte et continu depuis 1995. Le changement climatique entraîne également des étés de plus en plus secs, ce qui réduit l'approvisionnement de nos nappes phréatiques. Dans un même temps, son prix ne cesse d'augmenter car le coût du traitement de l'eau est de plus en plus compliqué et donc plus onéreux pour le consommateur.*

L'eau de pluie tombe gratuitement du ciel. Il suffit d'avoir une maison individuelle, un peu de terrain pour pouvoir y installer une cuve de récupération, une pompe, un bon élément de traitement et de filtration, qui serviront à la distribution de l'eau récupérée.

La récupération et l'utilisation de l'eau de pluie est autorisée dans certaines conditions et pour certains usages, en effet, on ne la boit pas et on ne se douche pas encore avec car elle contient, selon les régions, des substances dûs à la présence de gaz, de pesticides ou bactéries présentes dans l'air ou sur les toits. L'eau de pluie peut seulement être utilisée pour le *lavage des voitures, l'arrosage des espaces verts, l'alimentation en eau des chasses d'eau, ou encore le lavage du linge.*

En effet cette eau plus douce que l'eau que nous utilisons (*eau de ville*) nécessite moins de détergents lorsque l'on va nettoyer les surfaces. Elle va également **protéger** les appareils ménagers comme la machine à laver car il y a moins de calcaire dans l'eau de pluie, ce qui va permettre de prolonger la durée de vie de la machine. L'eau de pluie est **moins agressive**, moins chlorée et contient moins de calcaire que dans l'eau de ville.

Installer un système de récupération est une **opération "civique"** : il fera office de rétention d'eau pendant les gros orages et participera à la limitation des inondations.

Pour finir, un **crédit d'impôt**, ainsi que différentes aides peuvent être accordées lors de l'installation d'un système de récupération des eaux de pluies.

Si vous souhaitez plus d'informations sur les avantages de l'utilisation des eaux de pluies, nous vous invitons à vous rendre sur le site

**[www.eau-de-pluie.com](http://www.eau-de-pluie.com)**.

**A suivre notre prochaine Newsletters sur la démarche HQE (Haute Qualité Environnementale)**

Si vous désirez ne plus recevoir cette lettre d'information, veuillez nous envoyer un courriel à l'adresse :  
[contact.agenie@wanadoo.fr](mailto:contact.agenie@wanadoo.fr)